

VOTRE LIVRET D'ACCUEIL



Mise à jour : Septembre 2024

BIENVENUE

A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDE-SOIGNANTS DU NORD-MAYENNE



L'Institut de Formation en Soins Infirmiers prépare au diplôme d'état infirmier en 3 ans qui permet l'attribution d'un grade licence et l'Institut de Formation Aide-Soignant au diplôme d'état aide-soignant en 1 an qui correspond depuis l'arrêté de Juin 2021 à une formation de niveau IV.

Les Instituts de Formation du CHNM s'inscrivent dans le Groupement Hospitalier de Territoire 53, qui regroupent en plus de ceux du CHNM, les Instituts de Formation du Centre Hospitalier de Laval et du Centre hospitalier de Château-Gontier.

Agréés pour l'accueil de 92 étudiants infirmiers (rentrée février 2024), 50 élèves aides-soignants et 12 élèves aides-soignants en apprentissage (rentrée janvier 2024), les Instituts de Formation du CHNM assurent également des missions de formation continue au sein du CHNM en matière de tutorat notamment.

L'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative est à votre disposition pour vous offrir des services et des prestations de qualité.

Ce livret d'accueil est destiné à vous apporter toutes les informations pratiques relatives aux instituts de formation du Nord-Mayenne. Nous souhaitons que ce document vous apporte les réponses à vos interrogations.

Toutefois, si ce guide ne répond pas à l'une ou l'autre de vos inquiétudes, n'hésitez pas à demander des informations complémentaires aux professionnels qui assurent votre formation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

La Direction des Instituts de Formation



SOMMAIRE

Carte de visite des instituts	3
Les locaux	6
La Vie des apprenants	11
L'Offre de formations	16
La formation théorique	19
La taxe professionnelle	20

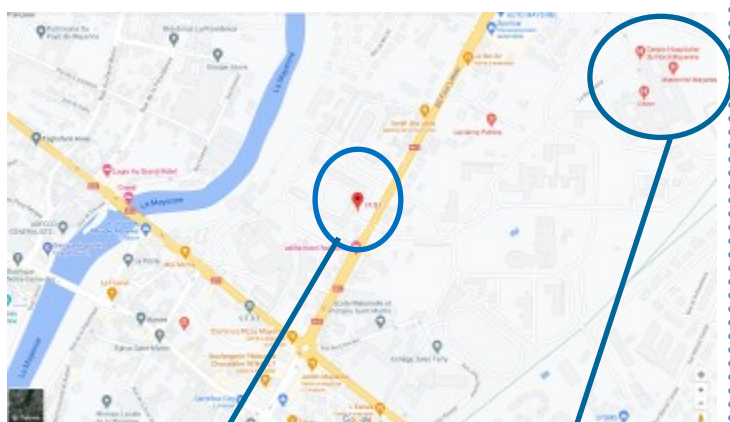
Retrouvez ce livret d'accueil sur notre site internet : www.ch-mayenne.fr

CARTE DE VISITE DES INSTITUTS DU CHNM



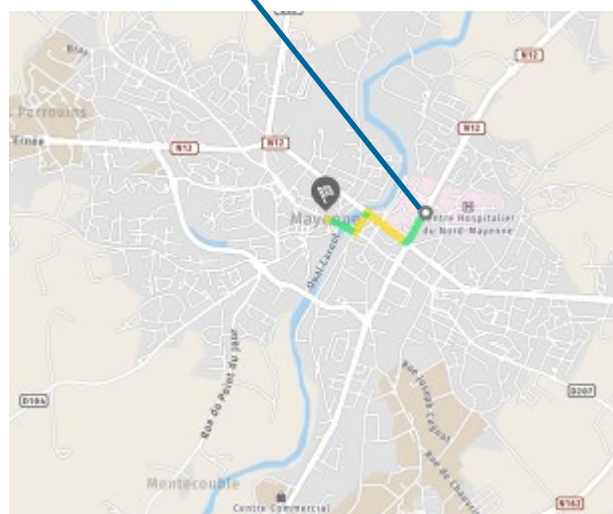
Un institut de formation dans la ville

L'Institut de formation I.F.S.I. - I.F.A.S. de Mayenne est une structure implantée dans une ville de 14 000 habitants caractérisée par son dynamisme associatif et culturel.



IFSI-IFAS

Site Baudrairie
CHNM



Plan de la ville de Mayenne

Un institut de formation rattaché à un centre hospitalier

L'Institut de formation I.F.S.I. - I.F.A.S. de Mayenne est rattaché au Centre Hospitalier du Nord-Mayenne (CHNM) qui est un établissement public de santé couvrant le territoire du nord du département, soit une population d'environ 93 000 habitants.

Le CHNM dispose des activités de soins :

- ♦ **Médecine, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique**
- ♦ **Santé Mentale (psychiatrie adulte),**
- ♦ **Soins de Suite et de Réadaptation,**
- ♦ **Unité de Soins de Longue Durée,**
- ♦ **un EHPAD comprenant trois résidences**

Le CHNM est réparti sur trois sites :

- ⇒ Le site Roullais (site historique)
- ⇒ Le site La Plaine (santé mentale)
- ⇒ Le site Baudrairie (activités Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO).

Le CHNM est un établissement dynamique qui joue un rôle essentiel dans la prise en charge sanitaire de son territoire. La collaboration avec les professionnels de santé libéraux du territoire, engagés dans le projet du Pôle de Santé Libéral (PSL) de Mayenne, est très forte.

Il est organisé en six pôles d'activité clinique, médico-technique, administratif et logistique :

- Pôle n° 1 UMSSR : Urgences, Médecines, SSR.
- Pôle n° 2 ACGO : Anesthésie, Chirurgies et Gynécologie-Obstétrique.
- Pôle n° 3 : Santé Mentale.
- Pôle n° 4 : SMS : Structures Médico-Sociales
- Pôle n° 5 : RS : Ressources de Soins.
- Pôle n° 6 : RGL : Ressources de Gestion Logistiques.



CARTE DE VISITE DES INSTITUTS DU CHNM



Horaires des instituts

Pour les apprenants, l'établissement est ouvert de :

8h00 à 18h00 du lundi au jeudi
8h00 à 17h00 le vendredi

Le secrétariat est ouvert aux publics :
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le CDI met à disposition des apprenants des ouvrages ainsi que des revues professionnelles.

La procédure d'emprunt est décrite dans le règlement intérieur.

Le CDI est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h00.

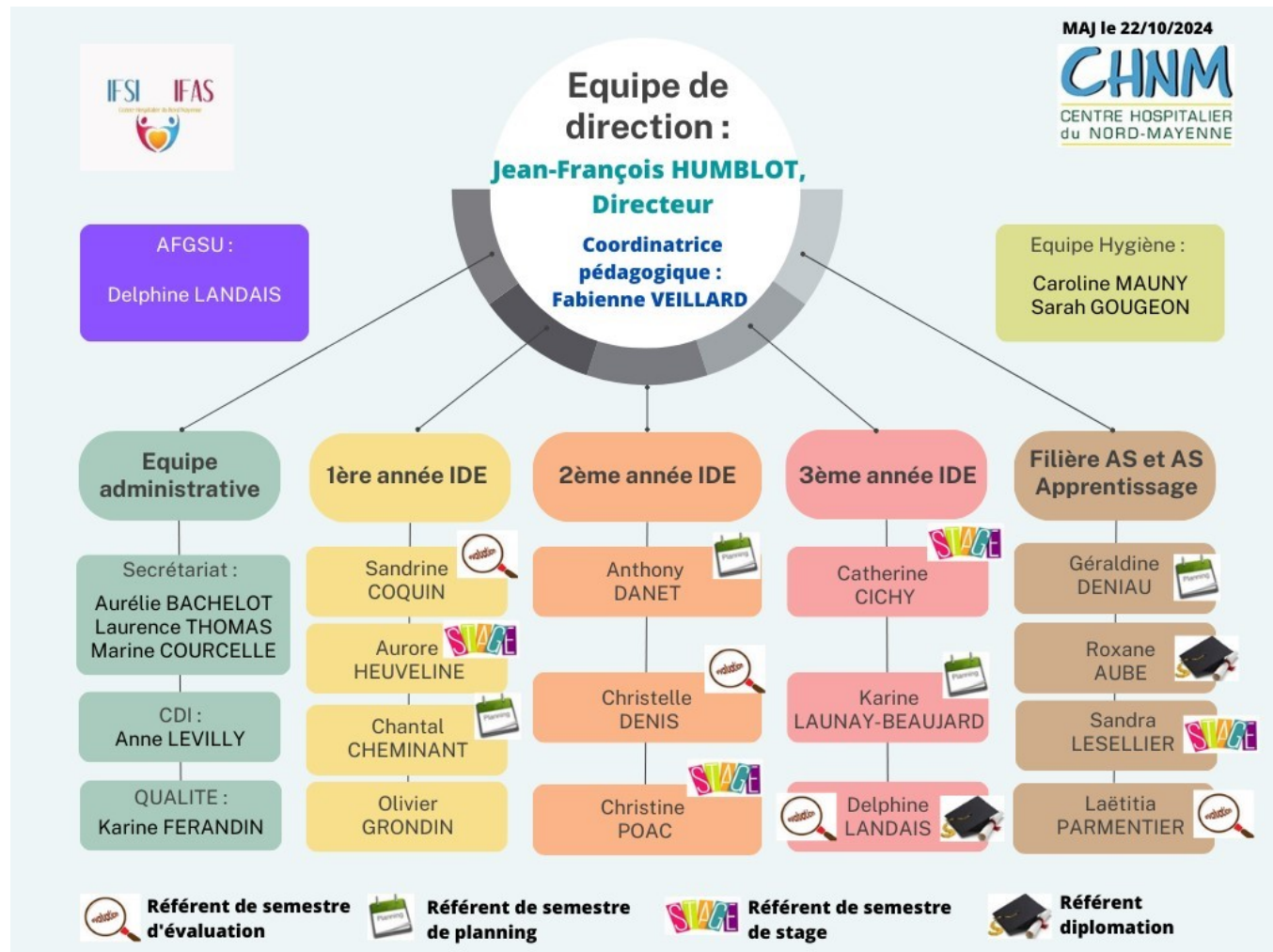
Vous pouvez contacter Anne LEVILLY, responsable du CDI

- ♦ soit au 02.43.08.22.04
- ♦ Soit par mail : alevilly@ch-mayenne.fr

ORGANIGRAMME DES INSTITUTS DE FORMATION :

L'ensemble de l'équipe des IF du CHNM participe activement à la démarche d'apprentissage des apprenants.

L'organigramme présenté ci-dessous vise l'explicitation et le repérage des missions assurées par chaque membre de l'équipe au profit du centrage sur les besoins de l'apprenant. La volonté de développement continu des compétences est partagée et mise en œuvre par l'accès à la formation continue notamment par la diplomation en master 2 des formateurs mais également par la mise en

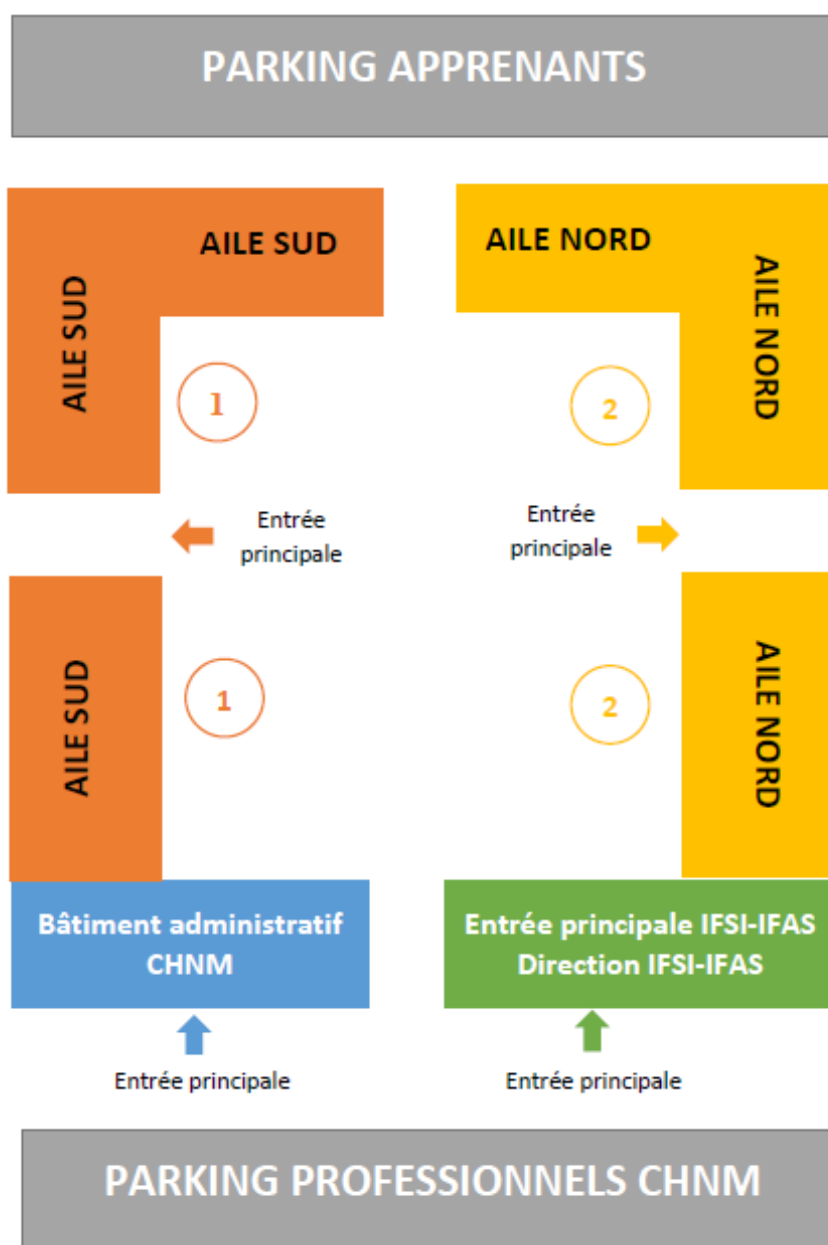


LES LOCAUX DES INSTITUTS DU CHNM

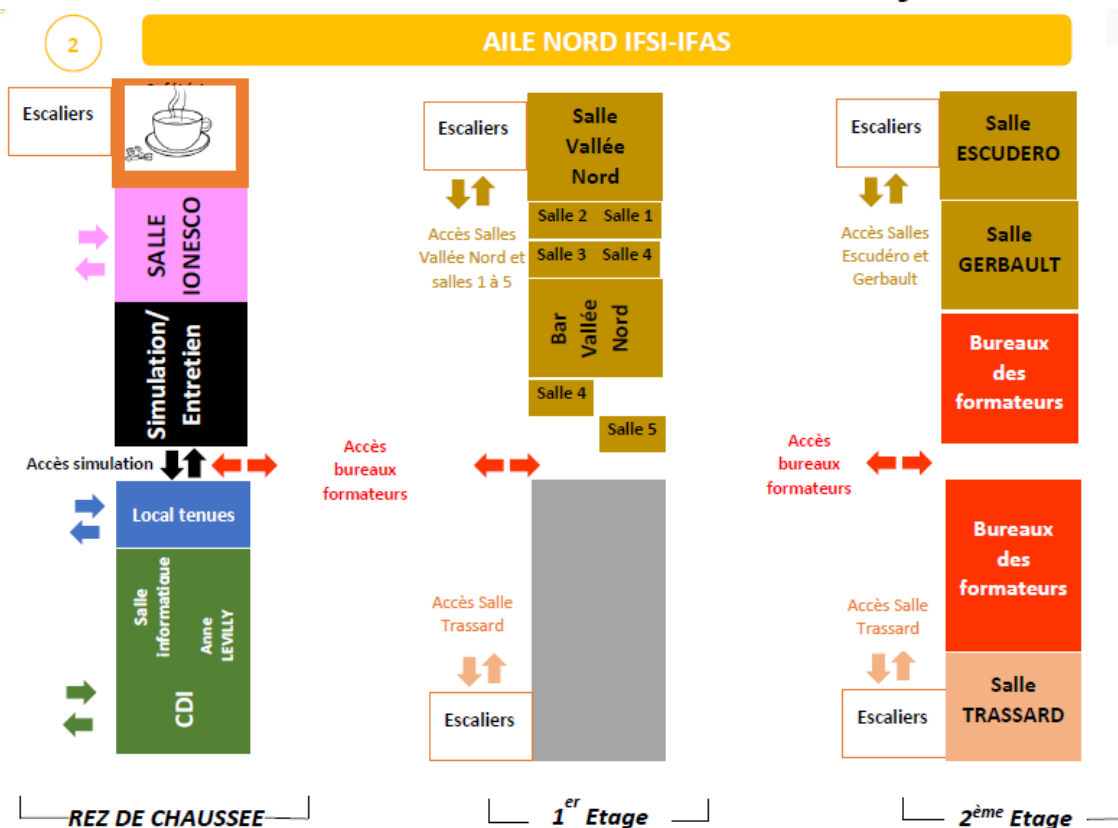
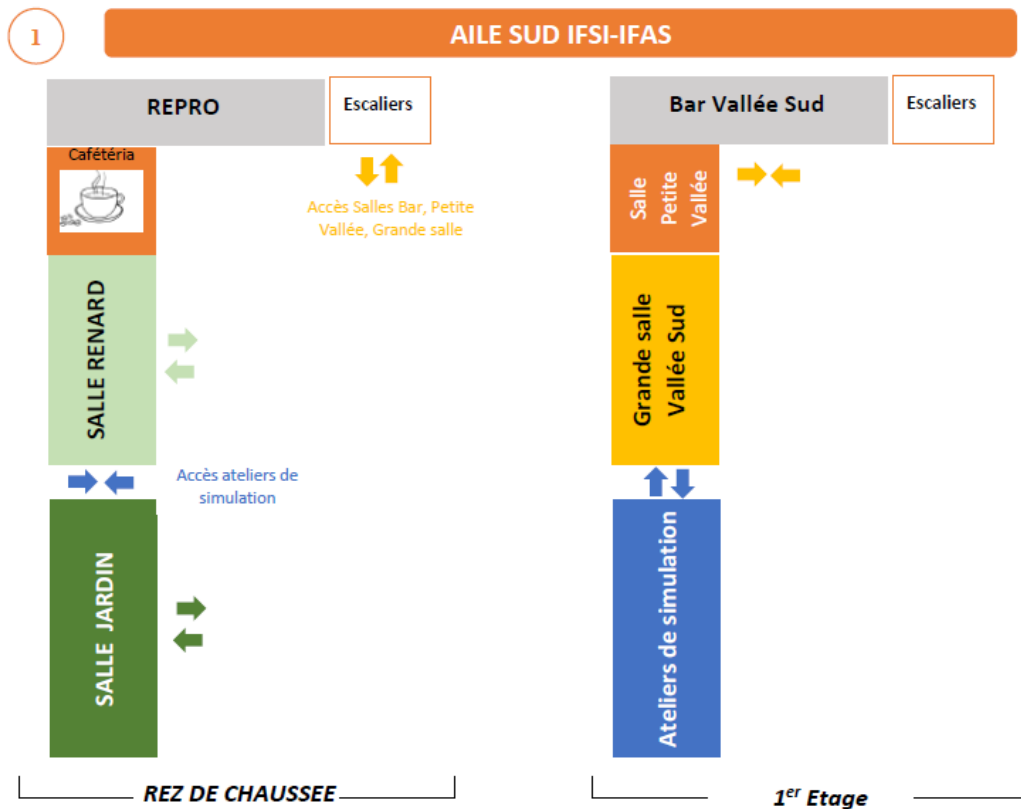


Les instituts de formation occupent une partie dédiée des locaux du CHNM :

PLANS DES LOCAUX DE L'IFSI-IFAS DU CH NORD-MAYENNE



LES LOCAUX DES INSTITUTS DU CHNM



LES LOCAUX DES INSTITUTS DU CHNM



Un institut de formation dans la ville

L'institut de formation dispose de plusieurs salles de cours avec vidéoprojecteur ainsi qu'un espace simulation pour les travaux pratiques.

L'ENTREE PRINCIPALE



LES SALLES DE COURS



2 CAFETERIAS

Les cafétérias sont équipées de fours à micro-ondes. Elles sont mises à disposition des apprenants pour y déjeuner ou passer un moment convivial.



LES LOCAUX DES INSTITUTS DU CHNM



LE CDI



Revue et abonnements diversifiés

Une salle entièrement équipée de matériel informatique



2 000 ouvrages mis à disposition

UNE COUR EXTERIEURE

Un environnement extérieur agréable et verdoyant :



Une cour intérieure propice au calme



Un parking réservé aux apprenants gratuit dans l'enceinte de l'institut de formation. Les véhicules doivent être garés sur les emplacements prévus à cet effet



Les instituts sont situés à proximité du centre ville de Mayenne – Vue sur La Mayenne

LES LOCAUX DES INSTITUTS DU CHNM



- Un espace SIMULATION dédié aux ateliers équipé de mannequins haute technologie :



- Une salle de spectacle :



LA VIE DES APPRENANTS



LA VIE PRATIQUE

LES TENUES PROFESSIONNELLES

5 tenues professionnelles complètes (tunique et pantalon) sont fournies aux apprenants par les instituts de formation pour toute la durée de leur formation.

L'entretien des tenues, identifiées par les noms et prénoms, fait l'objet d'une procédure décrite dans le règlement intérieur.

LES REPAS

Les repas peuvent être pris au self du CHNM. Des tickets, au tarif de 3,80 euros pour un repas (tarif 2024), sont à acheter au self par carnet de 10 minimum.

LES MOYENS DE LOCOMOTION

Il est indispensable de disposer d'un moyen de transport pour se rendre à l'institut de formation ainsi qu'aux différents lieux de stage situés dans le département de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe et de l'Ille et Vilaine.

ACCES INTERNET

Un accès WIFI gratuit illimité est à la disposition des apprenants au sein de l'institut. Les codes d'accès sont fournis en début de formation.

PHOTOCOPIEUR, IMPRIMANTE

Des ordinateurs sont mis à disposition au CDI. Une attention particulière est demandée pour le maintien en état de marche du matériel informatique.

L'impression et les copies de document sont possibles ; cependant l'institut de formation ne fournit pas le papier.

VOIES DE COMMUNICATION

La communication se fait principalement par mail ou via l'espace numérique de travail UMTICE.

Les instituts partagent également plusieurs informations à travers leurs comptes réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Tiktok, Youtube. N'hésitez pas à les suivre.

LA VIE EN COLLECTIVITE

QUELQUES REGLES

En fin de journée, les salles utilisées, cours ou TD, doivent être remises en ordre, les lumières, l'ordinateur et le vidéoprojecteur doivent être éteints et les fenêtres fermées.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les lieux fermés et couverts de l'institut y compris devant les portes d'accès aux bâtiments.

STATIONNEMENT

Des places de parking gratuites sont mis à disposition des apprenants dans l'enceinte des instituts de formation (cf Plans en page 5). Les véhicules doivent être garés sur les emplacements prévus à ce effet.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Ce principe se traduit par une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de formation aux besoins de ce public.

Le formateur « référent handicap » a pour missions de construire avec l'apprenant et l'équipe pédagogique un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant son intégration et la prise en compte de la spécificité de son handicap.

Pour toute question vous pouvez contacter :

Mme CICHY Catherine, référente Handicap
au 02.43.08.76.95

ou par mail ccichy@ch-mayenne.fr

Ou

Mme COQUIN Sandrine, référente Handicap
au 02.43.08.73.09

ou par mail : ccoquin@ch-mayenne.fr

LA VIE DES APPRENANTS



ASSOCIATION DES APPRENANTS

Un Bureau Des Etudiants (BDE) est une association d'étudiants régie sous la loi 1901 qui est gérée par les étudiants.

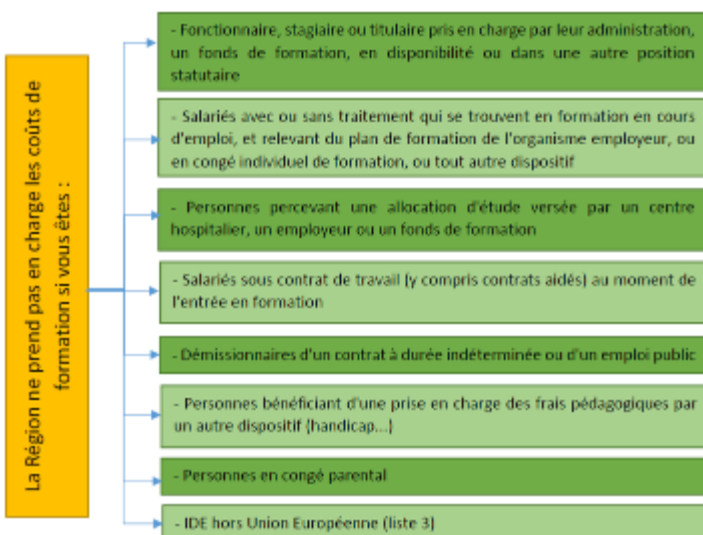
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les étudiants de 2ème et 3ème année.

AIDES FINANCIERES

Le financement des instituts de formation revient au Conseil Régional depuis la dernière loi de décentralisation du 13 août 2004, qui verse une subvention de fonctionnement.



Cette subvention est gérée par l'établissement. La gratuité de la formation est assurée uniquement pour les étudiants en poursuite de scolarité ou inscrit à Pôle Emploi.



PAIEMENT DES INDEMNITES

Une indemnité de stage est versée aux **étudiants en soins infirmiers** pendant la durée des stages prévus par le décret du 18 mai 2017. Cette indemnité est fixée par semaine de stage à :

- 36 € en première année
- 46 € en deuxième année
- 60 € en troisième année

FRAIS DE DEPLACEMENTS

Le remboursement des frais de déplacements pour se rendre sur les lieux de stage est envisagé sous certaines conditions et se fait sur la base d'un remboursement d'un aller-retour par jour réalisé (hors C.U.M.) et d'un véhicule d'une puissance fiscale maximale de 7 CV.

LA VIE DES APPRENANTS



MESURES SANITAIRES

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, un protocole de retour aux activités de formation a été établi en 2020 puis ajusté pour la rentrée de septembre 2021 au regard des recommandations gouvernementales afin de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène.

Vous devez appliquer ces mesures barrières et respecter le sens de circulation au sein de l'établissement.



PLAN VIGIPIRATE

La Direction met en œuvre les consignes nationales de sécurité. Le respect des consignes mises en application dans l'établissement est donc obligatoire.





ORGANISATION APPRENANTE

LA CARTE « ETUDIANT »

Les étudiants en soins infirmiers, ayant un statut d'étudiant, bénéficient d'une carte « étudiant ».

REPRESENTATION DES « APPRENANTS »

A la rentrée, dans chaque promotion, sont élus deux délégués ou représentants et deux suppléants. Ils représentent leur promotion dans les instances mais également dans les relations avec l'équipe pédagogique et la direction.

Pour les étudiants infirmiers, les représentants de la promotion siègent :

Section relative à la vie étudiante	Réunie au moins 2 fois/an
Instance compétente pour les orientations générales	Réunie au moins 1 fois/an
Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires	Après convocation du Directeur
Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants	Après convocation du Directeur

Pour les élèves aide-soignants, les représentants de la promotion siègent :

Section relative aux conditions de vie des élèves	Réunie au moins 2 fois/an
Instance compétente pour les orientations générales	Réunie au moins 1 fois/an
Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires	Après convocation du Directeur
Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves	Après convocation du Directeur

MISSIONS DES INSTANCES

Instance compétente pour les orientations générales :

Emet un avis sur :

- Budget dont propositions d'investissements
- RH : effectif et qualification de toutes les catégories
- Mutualisation des moyens avec d'autres instituts
- Utilisation locaux et équipement pédago
- Rapport annuel d'activités pédago
- CPOM
- Bilans annuels d'activité des sections
- Cartographie des stages
- Intégration de l'institut dans le schéma régional de formation

Valide : le projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants, le règlement intérieur et ses avenants, la Certification si effectuée ou démarche qualité

Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants

Décisions sur :

- Apprenants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge : le directeur peut décider de la suspension du stage jusqu'à la réunion. (Réunion dans un max d'un mois après les faits)
- Demandes de redoublement formulées par les apprenants
- Demandes d'une période de césure formulées par les apprenants

La section entend l'apprenant qui peut être assisté d'une personne de son choix.
L'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès de l'apprenant en difficulté.



Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Avant la réunion, l'apprenant est reçu en entretien par le directeur à sa demande ou à la demande d'un tiers.

L'apprenant peut se faire assister d'une personne de son choix.

Au terme de cet entretien, le directeur détermine l'opportunité d'une présentation devant la section compétente : il saisit alors la section par courrier et l'apprenant précisant les motivations de présentation de l'apprenant.

Ce document précise : nom, adresse et qualité de la personne ainsi que les faits reprochés, accompagné des pièces justificatives.

Section relative à la vie étudiante

Emet un avis sur :

- Utilisation des locaux et du matériel,
- Projets extra-scolaires
- Organisation des échanges internationaux

LES FORMATIONS

La formation IDE



FORMATION IDE

La durée de la formation

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans l'IFSI et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine, l'enseignement en IFSI est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

Semestres	CM	TD	Stages	TPG, supervision, suivi pédagogique, travaux entre étudiants	Charge de travail personnelle complémentaire estimée
S1	231	234	175	60	100
S2	126	183	350	41	150
S3	118	177	350	55	150
S4	109	187	350	54	150
S5	116	184	350	50	150
S6	50	85	525	40	200
Total	750	1050	2100	300	900

9 activités ont été définies :

1. Observation et recueil de données cliniques
2. Soins de confort et de bien-être
3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
5. Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
6. Coordination et organisation des activités et des soins
7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
8. Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
9. Veille professionnelle et recherche

La formation théorique

Le référentiel propose des unités d'enseignement (UE) de 4 types :

- Des UE dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers
- Des UE de savoirs constitutifs des compétences infirmières
- Des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation
- Des unités de méthodologie et de savoirs transversaux

Le référentiel du diplôme est constitué de 10 compétences :



5 compétences "cœur de métier"

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs

5 compétences "transverses", communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier d'infirmier

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Pour obtenir le diplôme dans sa totalité, vous devez être évalué et certifié sur ces 10 compétences.



LES FORMATIONS

La formation IDE



FORMATION IDE

La formation clinique en stage

L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.

Durée et répartition des stages :

Les semestres sont de février à fin août et de septembre à février

1 ^{ère} année	Semestre 1 : février à fin août	5 semaines de stage
	Semestre 2 : septembre à février	10 semaines de stage
2 ^{ème} année	Semestre 3 : février à fin août	10 semaines de stage
	Semestre 4 : septembre à février	10 semaines de stage
3 ^{ème} année	Semestre 5 : février à fin août	10 semaines de stage
	Semestre 6 : septembre à février	15 semaines de stage

Le parcours de stage de l'étudiant est construit avec le référent pédagogique. Sur certaines périodes, l'étudiant peut faire ses recherches de stage lui-même.

Les stages s'effectuent dans le département de La Mayenne et certains départements limitrophes, dans des établissements publics ou privés, en intra ou extra hospitalier.

L'équipe pédagogique contribue à la formation clinique de l'étudiant en réalisant, notamment, des visites de stage.

LES FORMATIONS

La formation AS



FORMATION AS

Durée de la formation AS

Pour un parcours complet :

- Total heures de formation théorique : 770 (soit 22 semaines)
- Total heures de formation clinique : 770 (soit 22 semaines)
- Soit un total heures de formation : 1540**

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (*Module spécifique AS*).

147h

Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (*Module spécifique AS*).

21h

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (*Module spécifique AS*).

77h

Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (*Module spécifique AS*).

182h

Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

35h

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétence 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.

70h

Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

21h

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

35h

Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Module 9 : Traitement des informations.

35h

Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques.

Module 10 : travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

70h

Les stages

Dans le cursus complet de formation, La formation comprend 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ces stages peuvent être effectués dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile, ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Trois stages de 5 semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Les parcours partiels

Selon votre niveau de diplôme, votre parcours de formation sera adapté soit par une dispense de formation, soit par un allègement de formation, soit par la suppression d'une évaluation

Diplômes	Heures formation clinique	Heures formation théorique	Total heures de formation
DEAP 2006 (niveau 3)	245 h	329 h	574 h
DEAP 2021 (niveau 4)	245 h	224 h	469 h
Bac Pro ASSP 2011 (niveau 4)	350 h	371 h	721 h
Bac Pro SAPAT 2011 (niveau 4)	490 h	511 h	1 001 h
Titre professionnel ADVF (niveau 3)	595 h	567 h	1 162 h
Titre professionnel ASMS (niveau 3)	595 h	602 h	1 197 h
DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)	420 h	455 h	875 h
DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	420 h	553 h	973 h
ARM 2019 (niveau 4)	595 h	553 h	1 148 h
Ambulancier 2006 (niveau 3)	595 h	574 h	1 169 h

LA FORMATION THEORIQUE

Les outils/supports utilisés



Plateforme ENT

Les apports théoriques sont assurés par les formateurs ainsi que par des intervenants extérieurs (médecins, internes, cadres de santé, IDE, psychologues, association, patient expert, AS ...).



La plateforme en ligne UMTICE est un espace numérique de travail vous permettant d'avoir accès aux différents supports de cours proposés, aux consignes des TD et de pouvoir déposer des travaux demandés par les formateurs.

Une fiche technique sur le dépôt des documents sur la plateforme est présentée en début de formation.

Le « nom d'utilisateur » est communiqué en début de formation.

Certains cours à distance sont assurés par le biais de ZOOM.



Les cours ont lieu :

Du lundi au vendredi entre 8h et 18h
sur une base de 35h par semaine.

OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

Pour garantir une ouverture vers l'extérieur, les instituts de formation entretiennent un partenariat :

- avec d'autres instituts dans le cadre du service sanitaire, de la Journée Inter Formation (JIF), de la répartition des stages sur le territoire
- Avec la Ville de Mayenne, Cinéma & Santé ...

VOTRE SATISFACTION NOUS INTERESSE

Dans le cadre de la Démarche Qualité des instituts, des bilans de semestre sont réalisés via l'ENT par les apprenants. Chacun renseigne un questionnaire de satisfaction de façon anonyme afin de pouvoir évaluer différents critères :

- l'apprentissage en général
- Les ateliers pratiques
- Les stages
- Les analyses de pratique
- Le suivi pédagogique
- Les unités d'enseignement/modules
- La direction
- Le secrétariat
- Le CDI
- La propreté des locaux et des tenues professionnelles

La satisfaction des apprenants est également évaluée à travers un questionnaire sur les structures d'accueil de stages.

L'analyse de ces résultats nous permet de définir des actions d'amélioration afin de vous dispenser une formation de qualité, conforme à nos objectifs définis dans notre Démarche Qualité



LA TAXE PROFESSIONNELLE

Une contribution essentielle



Nous soutenir, c'est

La taxe d'apprentissage participe directement à la qualité de la formation.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE est déterminante pour le fonctionnement des instituts de formation du CH du Nord-Mayenne .

Elle est intégralement utilisée pour moderniser les outils pédagogiques mis à la disposition des étudiants et de leurs formateurs.

NOUS SOUTENIR, c'est contribuer à :

- La formation des soignants de demain
- L'innovation pédagogique
- L'accompagnement personnalisé des apprenants

En **2021**, le produit de la taxe d'apprentissage a permis de financer les licences logicielles aux plateformes pédagogiques Mischool® (pour l'apprentissage en anglais) et Médiformation®(transfusion sanguine)

En **2022/2023**, l'équipe de l'IFSI-IFAS projette de progresser dans la formation par la simulation en santé :



- Mettre les apprenants en situation dans un contexte sécurisant pour améliorer la qualité des soins et le renforcement de la sécurité de la prise en soin au profit du patient et du personnel
- Agir sur la qualité pédagogique de la formation pour augmenter son efficacité et sa pertinence.
- Promouvoir la posture réflexive pour développer les compétences professionnelles
- Développer des méthodes pédagogiques, innovantes et attractives

Comment nous soutenir

Vous souhaitez verser la taxe d'apprentissage à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Vous souhaitez verser la taxe d'apprentissage à l'Institut de Formation des Aides-Soignants



Dans les 2 cas, via la plateforme SOLTÉA

Notre CODE UAI :
0530698P

**CONTRIBUEZ A FORMER LES PROFESSIONNELS QUI
NOUS SOIGNENT**